

L'an deux mil quatorze, le vingt sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean BESSON, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

DATE DES CONVOCATIONS : 20 février 2014

Présents : MM. BESSON Jean, BALAGUER Christine, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, BUSTOS Christelle, DERDERIAN Philippe, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GRUOT Mireille, LUPO Chantal, MARCELO Brigitte, MICHALLET Damien, MILLY Roger, PEYAUD Jean-Marc, ROGEMOND Maurice, TRUCHET Cécile, VARVIER Richard.

Monsieur MICHALLET Damien est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance est ouverte à vingt heures trente.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, est présidé à cet instant par Damien MICHALLET, Adjoint aux finances qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2013 de la commune qui s'articule comme suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 :

Section de fonctionnement

Titres de recettes émis en 2013 :	4 039 936.41 €uros
Mandats émis en 2013 :	1 175 647.83 €uros
Résultat de l'exercice 2013 :	2 864 288.58 €uros

Section d'investissement

Titres de recettes émis en 2013 :	2 941 176.51 €uros
Mandats émis en 2013 :	3 772 710.68 €uros
Résultat de l'exercice 2013 :	- 831 534.17 €uros

et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2013

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2013, et souligne que les résultats dudit compte sont conformes aux résultats du compte administratif de la commune afférent à l'exercice 2013 approuvé précédemment et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2012 :	2 511 477.67 €uros
Part affectée à l'investissement exercice 2013 :	2 511 477.67 €uros

Titres de recettes émis en 2013 :	4 039 936.41 €uros
Mandats émis en 2013 :	1 175 647.83 €uros
Résultat de l'exercice 2013 :	2 864 288.58 €uros

Section d'investissement

Résultat de clôture de l'exercice 2012 :	1 589 141.06 €uros
Titres de recettes émis en 2013 :	2 941 176.51 €uros
Mandats émis en 2013 :	3 772 710.68 €uros
Résultat de l'exercice 2013 :	- 831 534.17 €uros
Résultat de clôture de l'exercice 2013 excédent :	757 606.89 €uros

En conséquence, le résultat global des deux sections est de **3 621 895.47 €uros**.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte de gestion de la commune - exercice 2013 et après en avoir délibéré ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de la commune afférent à l'exercice 2013 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2013 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable ;

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion de la commune sont régulières ;

Considérant que le compte de gestion de la commune n'appelle par ailleurs aucune observation ni réserves de sa part ;

DÉCIDE d'approuver sans observation ni réserves ledit compte de gestion.

Accord à l'unanimité des membres présents.

3 – ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX ROUTE DE LA RUETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux seront entrepris Route de la Ruette pour modifier le rond-point de la Ruette.

Une consultation restreinte a été lancée et affichée à la porte de la Mairie du 1^{er} au 30 janvier 2014.

Trois entreprises ont remis une offre.

Monsieur le Maire, après étude des offres, propose de retenir l'entreprise RAVEL TP pour un montant de 25 712.75 € HT, soit 30 855.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

4 – REGULARISATION D'EMPRISE DE TERRAIN POUR AMÉNAGEMENT CHEMIN PIETONS ROUTE DES SORBIÈRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la création du chemin piéton en 2013, Route des Sorbières, une emprise de 238 m² de terrain sur la propriété Section A n° 560 appartenant à Monsieur Jean-Marc PEYAUD a été effectuée.

Un plan de division a été établi par le cabinet RATELADE-PETITHOMME.

Le prix d'achat a été fixé à 35 € le m² en accord avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

5 – REGULARISATION D'EMPRISE DE TERRAIN POUR AMENAGEMENT CHEMIN PIETONS ROUTE DES SORBIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la création du chemin piéton en 2013, Route des Sorbières, une emprise de 96 m² de terrain sur la propriété Section A n° 561 appartenant à Monsieur Jean-Marie DE REGNAULD DE BELLESCIZE a été effectuée.

Un plan de division a été établi par le cabinet RATELADE-PETITHOMME.

Le prix d'achat a été fixé à 35 € le m² en accord avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

6 - AVENANT N° 1 – MARCHÉ RENOVATION DU BATIMENT DU CHAFFARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant au marché de pour la rénovation du bâtiment communal au Chaffard (salle de réunion et 2 logements).

La commission d'appel d'offres propose de signer les avenants au marché ci-dessus désigné.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER – OBJET DES AVENANTS

Le présent avenant prend en compte le prix des travaux qui ont augmenté par rapport à l'estimation.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière représente une plus-value de 4, 095 % soit 14 090.45 € H.T.

ARTICLE 3 – MONTANT DES AVENANTS

LOTS	ENTREPRISES	MARCHE H.T.	AVENANT H.T.	COMMENTAIRES
1 - Démolitions - Maçonnerie VRD	RAY	80 874.83 €	3 439.50 €	Modification de l'aménagement extérieur devant le bâtiment (suppression des murets, modification réseau E.U., ...)
2 - Menuiseries ext. et intérieures bois	TOFFOLETTI	24 153.98 €	0.00 €	R.A.S.
3 - Métallier - Serrurerie	SOUCHON-VINCENDON	20 582.50 €	2 736.30 €	- Mise en place gâche électrique pour accès logements Remplacement de tous les gardes-corps prévus initialement pour être conservés et repeints
4 - Plafonds - Doublages Cloisons - Peintures	MEUNIER	60 352.51 €	1 640.20 €	- Modification plafonds logt suite à l'état des existants découverts après démolitions - Ponçage et vitrification de parquets existants dans 1 logt
5 - Carrelages - Faiences	DI MARINO	21 817.55 €	3 924.33 €	Réfection complète de l'escalier d'accès au logt et du palier ext. prévus initialement pur être conservés mais dont l'état, à l'issue des démolitions, à pousser à une reprise complète
6 - Elévateur P.M.R.	THYSSENKRUPP	12 640.00 €	0.00 €	R.A.S.
7 - Enduits de façades	CARDOSO	33 993.56 €	1 439.20 €	Enduits sur murs intérieurs de la montée d'escalier d'accès aux logts, rendus nécessaires suite aux découvertes de l'état des murs après démolitions
8 - Electricité - Courants faibles - Chauffage	JEANJEAN	33 737.63 €	0.00 €	R.A.S.
9 - Plomberie - Ventilation	AGOSTI / ASCENCIO	27 631.44 €	910.92 €	- Modification type de cumulus Ajout de meubles d'éviers dans cuisines logts - non prévus initialement
10 - Charpente - Couverture	LES CHARPENTIER DE SONNAY	28 302.00 €	0.00 €	R.A.S.
	TOTAUX H.T.	344 086.00 €	14 090.45 €	Soit une augmentation de 4,095 %

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE

Le montant de la dépense autorisée à la suite des présents avenants s'établit comme suit :

Montant du marché initial	344 086.00 € HT	
Montant des avenants	14 090.45 € HT	(+ 4.095%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les avenants.

7 – BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS MUNICIPALES

Bureaux de vote : Elections municipales du 23 mars 2014

1^{er} tour : le 23 MARS 2014

BUREAU VOTE N°1 "Salle du Conseil Municipal - Satolas" Président Jean BESSON Vice-président Damien MICHALLET			BUREAU VOTE N°2 "Le Chaffard" Président Jean-Marc PEYAUD Vice-président André GENILLON		BUREAU VOTE N°3 "Salle du Conseil Municipal - Satolas" Présidente Brigitte MARCELO Vice-président Christian BOUCHÉ		
8h-11h	11h-14h	14h- 18h	8h-13h	13h- 18h	8h-11h	11h-14h	14h- 18h
Christelle BUSTOS	Jean-Philippe GAIFFIER	Richard VARVIER	André GENILLON	Chantal LUPO	Brigitte MARCELO	Mireille GRUOT	Christine BALAGUER
Marie BERCHET	Robert BALLEFIN	Maurice ROGEMOND	Cécile TRUCHET	Jean-Marc PEYAUD	Christian BOUCHÉ	Philippe DERDERIAN	Roger MILLY

8 – POINT URBANISME

Madame Brigitte MARCELO, Adjointe déléguée à l'urbanisme, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en décembre 2013, janvier et février 2014.

PC ET DP Décembre/janvier/février 2014					
DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION	MOTIF REFUS
permis de construire	Extension bâtiment logistique	SAT 3D	ZAC de Chesnes Nord - Rue de Brisson	accepté le 20/12/2013	
	Maison individuelle	HIGELIN Loïc et YAHIAOUI Anissa	Le Clos des Pinsons	accepté le 20/12/2013	
	Maison individuelle	CARPO Johnathan et Prisca	Le Clos des Pinsons	accepté le 23/12/2013	
	Création d'un bâtiment d'activités avec bureaux	WE-EF	ZAC de Chesnes Nord - Rue de Brisson	accepté le 23/12/2013	
	Maison individuelle	MORELLON Rémy-Noël/GIRARDET Sylvie	Route de la Ruelle	accepté le 23/12/2013	
	Annexe et abri voiture	BOUKHIR Hamid	1 Clos de l'Eperon II	refusé le 26/12/2013	construction sur limite non respectée
	Maison individuelle	CURT Christophe/AUGER Sandra	Le Clos des Chênes	accepté le 10/01/2014	
	Maison individuelle	PLECHE Guillaume/FERREIRA Alexandra	Le Clos des Pinsons	accepté le 21/01/2014	
	Maison individuelle	GUEDON Nicolas et Amandine	Le Clos des Pinsons	refusé le 07/02/2014	non respect divers points du POS
	Annexe	BOUKHIR Hamid	1 Clos de l'Eperon II	accepté le 18/02/2014	
déclarations préalables	Surélévation maison individuelle	MIRAVALLEZ Loris	Chemin des Marais	accepté le 19/02/2014	
	Division terrain	Cabinet PETITHOMME pour Mme PUECH	Chemin des Cours	acceptée le 06/01/2014	
	Démolition hangar + extension maison individuelle	BERNARD Eddy	Impasse de Servérieu	acceptée le 09/01/2014	
	Véranda	FAUCI Marco	Chemin des Perdrix	acceptée le 06/02/2014	
	Abri bois ouvert	MOGEY Béatrice	Impasse du Lavoir	acceptée le 06/02/2014	
	Abri ouvert	BOUCHARD Guy	Impasse des Tuches	acceptée le 06/02/2014	
	Division terrain	Cabinet CASSASSOLLES pour Marcel BESSON	Chemin des Perdrix	acceptée le 21/02/2014	
	Suppression véranda et démolition/reconstruction d'un balcon	BADIN Ludovic	Chemin de Rollinière	acceptée le 21/02/2014	
Changement fenêtres/ clôture et pose portail	RAY Christophe	Chemin des Cours	acceptée le 21/02/2014		

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22 h 30